

**Proposition d'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

CD/2020/025

**Service chef de file :**

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2019.

L'année 2019 matérialise la réussite de la stratégie portée par l'exécutif départemental depuis le début de son mandat : agir efficacement et durablement en faveur des habitants et des territoires tout en garantissant une performance et une exemplarité de gestion et budgétaire.

Ainsi 2019 est marquée par un engagement sans faille et exemplaire du Département en faveur de la cohésion sociale et des solidarités territoriales, dans un contexte marqué par une augmentation continue des besoins des habitants. Malgré des dépenses de fonctionnement en augmentation, en particulier dans le domaine des politiques sociales et une baisse des dotations de l'État, les investissements départementaux ont augmenté, tant pour les opérations menées en maîtrise d'ouvrage directe ou que pour le soutien apporté aux projets de nos partenaires dans les territoires.

En 2019, la qualité de gestion exercée par le Département lui permet de conserver une situation financière saine. Le contexte budgétaire et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de conserver un très bon niveau d'épargne brute et de ne pas recourir à l'emprunt pour la deuxième année consécutive, tout en augmentant le niveau de ses investissements. Le Département s'est même désendetté de plus de 100 M€ en 2019, ce qui lui permet également de diminuer le niveau de la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement de près de 1 M€. Ce sont autant de crédits qui peuvent être réinvestis vers des dépenses de politiques publiques, à destination des territoires et des partenaires du Département.

A l'instar du compte administratif 2018, le compte administratif qui est présenté à l'Assemblée témoigne que la stratégie financière mise en œuvre par le Département porte ses fruits. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, le taux d'épargne reste bon et le désendettement est poursuivi.

**Le compte administratif 2019 : le Département poursuit la stratégie définie dès 2015**

Dès son installation en 2015, la nouvelle Assemblée élue a été confrontée à une situation financière difficile. En effet, la baisse des dotations de l'État amorcée dès 2014 a entraîné

une réduction des recettes du Département et une baisse de l'épargne prévisionnelle, obligeant le Département à réinterroger ses interventions.

Dans la continuité des comptes administratifs depuis 2015, le compte administratif 2019 reflète les travaux engagés par le Département pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement et optimiser ses recettes. Ainsi, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste maîtrisée. Le respect du contrat financier qui, pour le Département du Bas-Rhin, limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à un taux maximal de 1,29% sur les dépenses entrant dans le périmètre du contrat, en atteste.

En effet, l'augmentation des dépenses de fonctionnement reste contenue, rendant possible le respect du contrat financier conclu avec l'État, tout en permettant au Département de rester présent auprès des plus démunis, de ses partenaires et des territoires au travers de l'ensemble des champs d'intervention qui sont les siens.

En 2019, la qualité de gestion exercée par le Département lui permet de conserver une situation financière saine. Le contexte budgétaire et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis au Département de conserver un très bon niveau d'épargne brute et de ne pas recourir à l'emprunt pour la deuxième année consécutive, tout en augmentant le niveau de ses investissements. Le Département s'est même désendetté de plus de 100 M€ en 2019, ce qui lui permet également de diminuer le niveau de la charge de la dette sur les dépenses de fonctionnement de près de 1 M€. Ce sont autant de crédits qui peuvent être réinvestis vers des dépenses de politiques publiques, à destination des territoires et des partenaires du Département.

En 2019, le Département a poursuivi sa mobilisation pour relancer les investissements, ce qui se traduit par une forte augmentation des projets portés en maîtrise d'ouvrage propre et par la mise en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain, à travers les subventions aux collectivités et autres partenaires dans les territoires.

Les recettes de fonctionnement poursuivent leur hausse en 2019, notamment grâce aux recettes de fiscalité, sous l'impulsion de la CVAE qui augmente fortement entre les deux exercices.

Ainsi, fort de ses recettes dynamiques, et après avoir réglé ses engagements vis-à-vis des tiers, le Département a pu poursuivre en 2019 la réduction de son stock de dette enclenchée dès 2016 : pour la quatrième année consécutive, le Département du Bas-Rhin affiche un désendettement au compte administratif.

### **1. Des recettes de fonctionnement qui ralentissent sous l'effet d'une nouvelle baisse des dotations d'Etat et de la baisse des DMTO**

Au compte administratif 2019, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 108,7 M€, en augmentation de 2,5% par rapport au CA 2018.

Cependant, et afin de disposer d'une lecture juste et comparable du compte administratif, il convient d'opérer quelques retraitements. Ainsi, après neutralisation du résultat d'exécution, des produits des cessions et en y intégrant le solde du fonds de solidarité des DMTO (positif en 2014 et 2015, mais négatif depuis 2016), les recettes de fonctionnement présentent une baisse puisqu'elles diminuent alors de -0,4% entre 2018 et 2019.

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse importante du produit des DMTO (-15,7 M€) entre les deux exercices, due à un exercice 2018 particulièrement fructueux sur cette recette.

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement reste bon et s'élève à 102,6% au CA 2019, contre 103,8% au CA 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Montant sans retraitements</b>	<b>975,4</b>	<b>984,7</b>	<b>1 029,4</b>	<b>1 018,4</b>	<b>1 081,7</b>	<b>1 108,7</b>
<b>Evolution</b>	+2,4%	+0,9%	+4,5%	-1,0%	+6,2%	+2,5%
<b>Montant retraité</b>	<b>941,2</b>	<b>960,1*</b>	<b>977,6*</b>	<b>955,3*</b>	<b>994,0*</b>	<b>990,7*</b>
<b>Evolution</b>	-0,9%	+2,0%	+1,8%	-2,3%	+4,1%	-0,4%
<b>Montant retraité des transferts de CVAE</b>	-	-	<b>897,7*(**)</b>	<b>913,9*(**)</b>	-	-
<b>Evolution</b>	-	-	-	+16,2M€ +1,8%	-	-

\* Recettes de fonctionnement retraitées pour 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 du résultat d'exécution, des produits de cession et intégrant l'impact du fonds de solidarité des DMTO et fonds de péréquation historique des DMTO pour 2018, et retraitées pour 2015 de la recette exceptionnelle du FCTVA pour les transports et de la recette exceptionnelle de la CTS.

\*\* Retraitement 2016 de la CVAE en soustrayant la part transférée en 2017 à la Région (passage de la part départementale de 23,5% à 48,5%, donc CVAE 2016 retraitée = CVAE 2016 - CVAE 2016\*(23,5/48,5).

Les recettes de **dotations d'Etat** sont également en baisse entre 2018 et 2019 (-0,4%).

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Dotations d'Etat</b>	165 016 480	164 323 227	-693 253	-0,4%
<b>Fiscalité directe</b>	283 729 688	294 463 815	+10 734 127	+3,8%
<b>Fiscalité indirecte</b>	409 393 700	397 101 199	-12 292 501	-3,0%
<b>Recettes sociales</b>	79 353 301	81 023 198	+1 669 897	+2,1%
<b>Autres recettes (hors résultat d'exécution et cessions)</b>	68 348 640	68 873 257	+524 617	+0,8%
<b>TOTAL</b>	<b>1 005 841 809</b>	<b>1 005 784 746</b>	<b>-57 063</b>	

### 1.1. **2019 : une nouvelle baisse des dotations d'Etat**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse au CA 2019 par rapport au CA 2018 (-0,2%).

La recette liée au FMDI (fonds de mobilisation pour l'insertion) évolue à la hausse en 2019, avec +1,6% par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique par le fort investissement du Département dans le co-financement des contrats aidés, une partie de la recette étant liée au nombre de contrats aidés signés sur le territoire départemental.

Enfin, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), recette dont le montant est théoriquement « gelé », diminue de 1,8%, soit près d'un demi-million d'euros compte tenu de son intégration parmi les variables d'ajustements budgétaires de l'Etat.

Ainsi les dotations d'Etat qui pesaient encore pour plus d'un quart des recettes de fonctionnement en 2013, en représentent désormais moins de 15%.

### **Evolution des dotations d'Etat**

<b>Dotations d'Etat</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</b>	97 754 903	97 556 961	-197 942	-0,2%
<b>Dotation globale de décentralisation (DGD)</b>	6 244 669	6 244 669	0	0,0%
<b>FCTVA</b>	1 010 156	1 048 475	+38 319	+3,8%
<b>Compensations fiscales</b>	4 341 780	4 135 197	-206 583	-4,8%
<b>Fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI)</b>	8 466 046	8 598 600	+132 554	+1,6%
<b>Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)</b>	21 975 798	21 975 798	0	0,0%
<b>Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)</b>	25 223 128	24 763 527	-459 601	-1,8%
<b>TOTAL</b>	<b>165 016 480</b>	<b>164 323 227</b>	<b>-693 253</b>	<b>-0,4%</b>

### **1.2. Une stabilité fiscale poursuivie, malgré une baisse du produit de la fiscalité indirecte**

	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Fiscalité directe</b>	283 729 688	294 463 815	+10 734 127	+3,8%
<b>Fiscalité indirecte</b>	409 393 700	397 101 199	-12 292 501	-3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>693 123 388</b>	<b>691 565 014</b>	<b>-1 558 374</b>	<b>-0,2%</b>

### **Recettes de fiscalité directe**

<b>Recettes de fiscalité directe</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>CVAE</b> (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)	80 722 167	86 326 775	+5 604 608	+7,0%
<b>IFER</b>	2 412 515	2 456 491	+43 976	+1,8%
<b>TFB</b> (Taxe Foncière sur les Propriétés bâties)	188 888 154	193 565 035	+4 676 881	+2,5%
<b>Frais de gestion de la TFB – Dotation de compensation péréquée (LFI 2014)</b>	11 706 852	12 115 514	+408 662	+3,5%
<b>TOTAL</b>	<b>283 729 688</b>	<b>294 463 815</b>	<b>+10 734 127</b>	<b>+3,8%</b>

Les recettes de **fiscalité directe** sont en augmentation de 3,8% par rapport au CA 2018. Cette hausse s'explique par :

1. une évolution du produit de la taxe sur le foncier bâti de plus de 2% comme chaque année (2,5% en 2019), du fait de la revalorisation des bases votée par le Parlement ;
2. l'évolution physique naturelle des bases.

Par ailleurs, la CVAE poursuit son évolution irrégulière en 2019 en augmentant de 7%, après avoir diminué de 1,3% en 2018.

### **Recettes de fiscalité indirecte**

<b>Recettes de fiscalité indirecte</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>DMTO</b>	175 389 767	159 683 952	-15 705 218	-9,0%
<b>Fonds de péréquation des DMTO</b>	10 362 374	11 051 180	+688 806	+6,7%
<b>Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)</b>	133 350 339	136 810 553	+3 460 214	+2,6%
<b>TICPE</b>	68 376 872	68 736 872	0	0,0%
<b>Taxe d'électricité</b>	11 608 561	11 141 571	-466 990	-4,0%
<b>Taxe d'aménagement</b>	9 217 168	9 147 739	-69 429	-0,8%
<b>Taxe de séjour</b>	601 078	391 424	-209 654	-34,9%
<b>Redevance des mines</b>	51 624	60 617	+8 993	+17,4%

Les recettes de **fiscalité indirecte** observent une baisse de 3% par rapport au CA 2018. Cette diminution est essentiellement due à une chute du montant encaissé de DMTO pour 2019 en comparaison à 2018. Sans tenir compte des DMTO, l'évolution des recettes de fiscalité indirecte est en augmentation de 1,8%, soit +3,4 M€.

Les différentes recettes de fiscalité indirecte suivent des évolutions différentes entre 2018 et 2019.

Trois d'entre elles augmentent :

- La taxe sur les conventions d'assurances : +2,6% ;
- Le fonds de péréquation historique des DMTO : +6,7%. Du fait des fortes rentrées de DMTO globalement pour l'ensemble des Départements en 2018, la recette liée au fonds de péréquation historique des DMTO est encore en augmentation en 2019 (+6,7%) ;
- La redevance des mines : +17,4%.

Trois autres recettes affichent une baisse :

- Les DMTO : -9,0%. L'année 2018 avait connu deux mois exceptionnels (janvier et novembre), la baisse en 2019 était donc attendue. Pour autant, avec 160 M€, le niveau atteint en 2019 reste très bon et est en hausse de 10% plus par rapport au CA 2017 (+14 M€) ;
- La taxe d'électricité : -4,0% ;
- La taxe de séjour : -34,9%. L'exercice 2018 avait été plus élevé du fait d'un rattrapage de retard de la part des services de l'Etat des recettes qui auraient normalement dû être encaissées en 2017.

Enfin, deux recettes observent une stabilité :

- La TICPE dont le montant est gelé ;
- La taxe d'aménagement qui, après des années de fortes augmentations et une baisse en 2018, se stabilise entre 2018 et 2019.

### 1.3. **Des autres recettes à l'évolution contrastée**

#### **Recettes sociales**

<b>Recettes sociales</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Dotations CNSA</b>	44 898 252	46 483 795	+1 585 543	+3,5%
<b>Participations usagers</b>	19 793 771	21 689 627	+1 895 856	+9,6%
<b>Participations partenaires</b>	1 257 915	1 072 017	-185 898	-14,8%
<b>Participations Etat enfance</b>	2 259 700	605 250	-1 654 450	-73,2%
<b>Indus / trop perçus</b>	3 470 807	2 750 047	-720 760	-19,3%
<b>FSE</b>	3 588 443	4 730 539	+1 142 096	+31,8%
<b>Diverses recettes sociales</b>	4 084 413	3 691 923	-392 490	-9,6%
<b>TOTAL</b>	<b>79 353 301</b>	<b>81 023 198</b>	<b>+1 669 897</b>	<b>+2,1%</b>

Les **recettes sociales** sont en hausse par rapport à l'exercice 2018 puisqu'elles

augmentent de 1,7 M€ en 2019, soit une hausse de 2,1%, atteignant ainsi plus de 81 M€.

- Les dotations de la CNSA pour compenser les dépenses d'APA et de PCH du Département sont en hausse de plus de 1,5 M€. L'augmentation porte essentiellement sur la compensation de la PCH ;
- Les recettes FSE évoluent fortement en 2018, +31,8% représentant plus de 1 M€ d'augmentation. Cette augmentation est conforme au programme d'actions ambitieux dans lequel s'est inscrit le Département ;
- Les recettes de participation des usagers, notamment dans le cadre de l'aide sociale autonomie, sont en hausse de près de 10% (presque le même niveau d'augmentation qu'entre 2017 et 2018).
- La participation de l'Etat pour la protection de l'enfance est en très nette baisse du fait de la diminution de la recette de remboursement d'une partie de la prise en charge des MNA par le Département. En effet, en 2018, cette recette s'élevait à plus de 1,9 M€, alors qu'elle n'a été que de 0,5 M€ en 2019 ;
- Les recettes liées aux indus et trop perçus des prestations sociales sont en baisse de près de 20%, soit 0,7 M€. L'essentiel de la diminution s'explique par une chute des indus PCH pour 0,4 M€, représentant une baisse entre 2018 et 2019 de -53,2% et par un trop perçu exceptionnel en 2018 de 0,3 M€ du Foyer Notre-Dame pour des baux glissants dans le cadre la protection de l'enfance ;
- Les recettes sociales diverses sont en diminution de près de 0,4 M€, soit -9,6%. Cette baisse est essentiellement liée aux recettes de la CNSA (hors compensation APA et PCH) qui diminuent de 0,7 M€ pour les recettes de la conférence des financeurs et à une recette du fonds d'appui CNSA en 2018 non reconduite en 2019 pour un montant de 0,7 M€ également.  
Ces baisses sont en partie compensées par la recette de 1,2 M€ de l'Etat dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Les autres recettes de fonctionnement, une fois retraitées du résultat d'exécution et des cessions, augmentent de 0,8%, soit +0,5 M€ entre le CA 2018 et le CA 2019. Cette augmentation peut être expliquée par :

- Le remboursement en 2019 par l'ARS des personnels affectés aux MAIA pour les deux exercices 2018 et 2019. Ainsi la recette est passée de 0 € en 2018 à 2,6 M€ en 2019 ;
- Une augmentation importante en 2019 de la recette de l'Etat pour le FAPI : +0,7 M€;
- Une augmentation de 0,2 M€ des recettes de billetterie du château du Haut-Koenigsbourg.

Ces augmentations permettent de compenser différentes baisses sur d'autres postes de recettes, comme la recette exceptionnelle de 3 M€ perçue en 2018 pour le remboursement de l'assurance suite au sinistre qu'a connu le château du Haut-Koenigsbourg il y a quelques années.

## **2. La progression maîtrisée des dépenses sociales, qui pèse sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, permet de continuer à renforcer la présence du Département auprès des plus fragiles**

En 2019, l'évolution des dépenses de fonctionnement est sensiblement la même qu'en 2018 puisque celles-ci évoluent à nouveau de 3,4%, soit une augmentation de 27,9 M€

entre les deux exercices.

Cependant, pour obtenir une vision exacte de l'évolution, il est nécessaire d'opérer certains retraitements (2 fonds de péréquation des DMTO et dépenses des transports transférées à la Région pour les années précédant 2017).

En ce qui concerne le fonds de solidarité des DMTO, en 2019, son résultat net pour le Département (différence entre le montant que ce dernier a dû reverser au titre de la péréquation et celui qu'il a perçu) revient à une dépense nette de 5,3 M€. Pour la quatrième année consécutive le Département est donc contributeur net de ce fonds, alors qu'en 2014 et 2015 ce fonds représentait une recette nette et non une dépense.

En ce qui concerne le fonds de péréquation historique des DMTO, après être devenu en 2018, et pour la deuxième fois depuis l'existence de ce fonds, contributeur, le Département est en 2019 à nouveau contributeur pour un montant de 11,7 M€ contre 7,9 M€ en 2018. Ainsi, en 2019 et pour la première fois, le Département est devenu contributeur net au fonds historique des DMTO, à hauteur de 0,7 M€. Pour mémoire, en 2018, il était bénéficiaire net pour un montant de 2,5 M€.

Une fois les dépenses de fonctionnement retraitées de ces deux fonds de péréquation, les dépenses de fonctionnement voient leur taux d'évolution réduit à +3%.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est de 98,7%, c'est-à-dire égal à celui observé en 2018.

	2018	2019
<b>Montant sans retraitements</b>	<b>830,6</b>	<b>858,5</b>
<b>Evolution</b>	+3,4%	+3,4%
<b>Montant retraité</b>	<b>818,7</b>	<b>843,4</b>
<b>Evolution</b>	+2,5%	+3,0%

### **Evolution des dépenses de fonctionnement par politique**

Politique	CA 2018	CA 2019	Variation en €	Variation en %
<b>0 Administration générale</b>	181 497 831	190 741 406	9 243 575	+5,1%
<b><i>0 Administration générale hors gestion financière</i></b>	<i>150 692 291</i>	<i>154 746 527</i>	<i>4 054 236</i>	<i>+2,7%</i>
<b>1 Action sociale de proximité</b>	12 369 079	12 556 204	187 125	+1,5%
<b>2 Autonomie</b>	241 221 543	244 901 274	3 679 731	+1,5%
<b>3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions</b>	177 029 928	183 711 254	6 681 326	+3,8%
<b>4 Enfance, jeunesse et famille</b>	131 805 556	138 158 942	6 353 386	+4,8%
<b>5 Education</b>	18 205 972	20 137 278	1 931 306	+10,6%
<b>6 Développement et animation territoriale</b>	17 146 919	16 052 314	-1 094 605	-6,4%
<b>7 Aménagement du territoire</b>	51 289 772	52 240 031	950 259	+1,9%
<b>TOTAL</b>	<b>830 566 599</b>	<b>858 498 703</b>	<b>27 932 104</b>	<b>+3,4%</b>
<b><i>TOTAL hors gestion financière</i></b>	<b><i>799 848 340</i></b>	<b><i>822 503 824</i></b>	<b><i>22 655 484</i></b>	<b><i>+2,8%</i></b>



## **Les dépenses sociales en progression maîtrisée dans tous les domaines des solidarités, marquant une nouvelle fois le rôle de rempart de la précarité et des exclusions du Département**

Le Département s'attache à l'efficacité, à la pertinence et aux effets leviers de ses dépenses sociales; il poursuit leur maîtrise puisqu'elles augmentent de 3,0% (près de 17 M€) en 2019, contre 3,8% en 2018.

Politiques	CA 2018	CA 2019	Variation en €	Variation en %
<b>1 Action sociale de proximité</b>	12 369 079	12 556 204	187 125	+1,5%
<b>2 Autonomie</b>	241 221 543	244 901 274	3 679 731	+1,5%
<i>2 Autonomie (hors remboursement CNSA)</i>	<i>235 705 167</i>	<i>241 838 079</i>	<i>6 132 910</i>	<i>+2,6%</i>
<b>3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions</b>	177 029 928	183 711 254	6 681 326	+3,8%
<b>4 Enfance, jeunesse et famille</b>	131 805 556	138 158 942	6 353 386	+4,8%
<b>TOTAL</b>	<b>562 420 656</b>	<b>579 327 674</b>	<b>16 907 018</b>	<b>+3,0%</b>

La **politique enfance, jeunesse et famille** augmente de 4,8% (+6,4 M€) entre le CA 2018 et le CA 2019. La hausse est essentiellement liée à l'augmentation continue et forte de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA)..

La **politique insertion, emploi et lutte contre les exclusions** observe une hausse de 3,8% (+6,7 M€). Cette augmentation s'explique en majorité par la hausse des dépenses relatives au RSA. En effet, les dépenses liées à l'allocation RSA augmentent de 4,8 M€, soit +3,1%. En plus de cela, doit être ajoutée une dépense de 1,2 M€ pour la constitution d'une provision annuelle pour risque de non recouvrement des indus RSA.

A noter également qu'après une baisse très importante en 2018 pour atteindre 0,04 M€ suite à l'utilisation des réserves constituées au niveau de l'Agence des services de paiement de l'Etat (ASP), les dépenses pour les contrats aidés retrouvent presque leur niveau de 2017 en atteignant 0,7 M€.

En 2019, les dépenses de RSA s'élèvent à 158,5 M€, contre 153,7 M€ en 2018.

La **politique autonomie** augmente de 1,5% au CA 2019, soit une hausse de 3,7 M€. Cependant, la lecture de l'évolution de la politique autonomie est quelque peu biaisée par le remboursement réalisé auprès de la CNSA pour des trop-perçus de dotation. Ainsi, si ces montants sont neutralisés, l'évolution de la politique autonomie s'élève alors à 2,6%, soit 6,1 M€ supplémentaires.

Cette hausse résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- Les dépenses d'APA à domicile (hors remboursement à la CNSA) qui augmentent de 3,0% entre 2018 et 2019 (pour mémoire entre le CA 2017 et le CA 2018 l'évolution observée était de 4,0%). Les dépenses d'APA versées directement aux services d'aide à domicile augmentent de 5,8% quand celles pour l'emploi direct diminuent de 1,3%.

- Les dépenses d'APA en établissement sont en augmentation de 2,5%, soit +1,3 M€, entre le CA 2018 et le CA 2019. Cette évolution est un peu plus élevée que lors des exercices précédents (+1,9% au CA 2018) ;
- Les dépenses de PCH augmentent de 5,3%, soit une hausse de 1,6 M€ en 2019 ;
- Les dépenses d'hébergement pour les personnes en situation de handicap observent une augmentation limitée à 0,6%, soit 0,5 M€ supplémentaires.

Enfin, la **politique action sociale de proximité** est en augmentation de 1,5%, essentiellement du fait de l'augmentation de la dotation de délégation à la Ville de Strasbourg.

La charge nette des AIS poursuit sa hausse du fait de la baisse du taux de compensation de l'Etat.

Globalement, les trois allocations individuelles de solidarités (AIS) que sont la PCH, l'APA et le RSA augmentent de +3,2% (soit 9,0 M€) entre le CA 2018 et le CA 2019. Dans le même temps, les recettes de compensation ne sont en hausse, quant à elles, que de 0,8% (+1,0 M€), ce qui entraîne à nouveau une diminution du taux de compensation des dépenses d'AIS en 2019. **Ce dernier passe ainsi de 44,1% à 43,0%, toujours sous la barre des 50% et bien loin d'une compensation totale des dépenses réalisées par le Département.**

## 2.1. Des dépenses, hors social, également en hausse pour servir le développement et l'aménagement du territoire

Les dépenses de la **politique éducation** observent une évolution importante en 2019 puisqu'elles augmentent de plus de 10% par rapport au CA 2018, passant ainsi de 18,2 M€ à 20,1 M€.

Cette augmentation s'explique par la prise en considération de nouvelles modalités de calcul dans la détermination des dotations versées aux collèges. Cette mesure n'ayant été appliquée que pour la seule année 2018, ces dotations ont logiquement augmenté en 2019. A noter toutefois qu'elles restent inférieures de près de 0,8 M€ à leur niveau de 2017.

Les actions fortes du Département se poursuivent :

- La poursuite de la nouvelle politique sportive (+0,4 M€) ;
- La mise en place d'un fonds de secours à destination des associations (0,05 M€) ;
- La dotation versée au CAUE (+0,2 M€).

La baisse de la politique développement et animation du territoire est le résultat de mesures techniques et comptables et non d'une diminution de l'engagement du Département. Elle s'explique essentiellement du fait de l'évolution de l'imputation comptable de certaines dépenses :

- La diminution très importante de plus de 64% des dépenses de développement de la lecture publique due au passage en section d'investissement de toutes les premières acquisitions d'ouvrages pour la BDBR ;
- Le passage d'une partie du financement d'Archéologie Alsace en section d'investissement pour 0,2 M€.

Après s'être stabilisées en 2018, les dépenses **d'aménagement du territoire** augmentent de 1,9% en 2019, soit près de 1 M€ supplémentaires.

Les dépenses de gestion des routes départementales et de développement de l'habitat social restent stables entre le CA 2018 et le CA 2019, avec respectivement 14,8 M€ et 1,9 M€ en 2019.

L'augmentation la plus importante pour cette politique se situe au niveau des dépenses de contribution à la mobilité des Bas-Rhinois dont la hausse est de 57,8%, soit 0,7 M€ de dépenses supplémentaires. Il s'agit de l'accélération par le Département du paiement des aides à l'aéroport d'Entzheim décidées dans le cadre du contrat triennal.

Enfin, la contribution au SDIS augmente de 1% entre 2018 et 2019.

#### Les dépenses d'administration générale :

Les dépenses de **gestion financière** augmentent à nouveau fortement en 2019 : +16,9%, soit une hausse de 5,2 M€. Cette augmentation s'explique notamment par :

- L'augmentation de la participation du Département au fonds historique de péréquation des DMTO dont il est redevenu contributeur en 2018. En 2019 la contribution du Département s'élève à 11,7 M€, soit une évolution de 48,6% par rapport à 2018 et une dépense supplémentaire de 3,8 M€ ;
- La création d'un nouveau fonds de péréquation des DMTO : le FSID (Fonds de Soutien Inter Départements) dont la contribution pour le Département s'élève à 3,3 M€ ;
- Des écritures comptables pour le remboursement de versements indus de taxe d'aménagement au Département pour un montant de 1,3 M€.

Si tous les fonds de péréquation (les trois fonds DMTO et celui portant sur la CVAE) sont regardés globalement en dépenses et en recettes, le Département est alors un contributeur net de la péréquation horizontale en 2019 à hauteur de 10,3 M€ : c'est 4,6 M€ de plus qu'en 2018.

Retraitée des dépenses de péréquation, la gestion financière est en diminution de 1,8%, passant ainsi de 10,8 M€ au CA 2018 à 10,6 M€ au CA 2019. Cette baisse est liée aux frais financiers (intérêts de la dette, frais d'emprunts et frais de remboursements anticipés). En 2019, le montant des intérêts de la dette payé par le Département s'est élevé à 8,5 M€, contre 10,0 M€ en 2018. Il s'agit là du résultat du fort désendettement démarré dès 2016 et ininterrompu depuis par le Département, couplé au contexte de taux toujours bas.

La dépense relative à l'ensemble des frais financiers est passée de 15,3 M€ en 2014 à 8,9 M€ en 2019. La baisse est donc de 6,4 M€ en 5 ans et l'économie cumulée sur la période pour le Département est de 18,8 M€.

Ainsi, cette baisse permet d'absorber les remboursements d'indus de taxe d'aménagement pour 1,3 M€.

Axe	CA 2018	CA 2019	Variation en €	Variation en %
Gestion financière dont péréquation	30 805 540	35 994 879	5 189 339	+16,9%
Services supports	5 458 972	5 945 246	486 274	+8,9%
Gestion des bâtiments	7 704 768	7 674 989	-29 779	-0,4%
Ressources humaines	133 039 747	136 528 853	3 489 106	+2,6%
Fonctionnement de l'Assemblée	2 793 154	3 009 907	216 753	+7,8%
Communication	1 695 649	1 587 531	-108 118	-6,4%
<b>TOTAL</b>	<b>181 497 831</b>	<b>190 741 406</b>	<b>9 243 575</b>	<b>+5,1%</b>
<i>TOTAL hors gestion financière</i>	<i>150 692 291</i>	<i>154 746 527</i>	<i>4 054 236</i>	<i>+2,7%</i>
<i>TOTAL hors gestion financière et RH</i>	<i>17 652 544</i>	<i>18 217 674</i>	<i>565 130</i>	<i>+3,2%</i>

### 3. Une année marquée par les nombreuses réalisations du Département dans la mise en œuvre de son ambitieux programme d'investissement

#### 3.1. Un programme d'investissement remarquable malgré la baisse des recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement 2019 hors dette et incluant les recettes de cessions (qui sont comptablement des recettes de fonctionnement) s'élèvent à 34,1 M€, soit une baisse de 8,6% par rapport à 2018. Leur taux d'exécution reste élevé puisqu'il atteint 103,3%.

Recettes d'investissement	CA 2018	CA 2019	Variation en €	Variation en %
Dotations d'Etat	13 261 328	13 440 984	+179 656	+1,4%
Subventions	15 227 989	10 116 302	-5 111 687	-33,6%
Autres recettes (retraitées des recettes de cessions)	8 861 242	10 584 896	+1 723 654	+19,5%
<b>Total</b>	<b>37 350 559</b>	<b>34 142 182</b>	<b>-3 208 377</b>	<b>-8,6%</b>

Les recettes liées aux subventions d'investissement diminuent du fait de :

1. la baisse des recettes liées aux projets cofinancés. Les projets faisant l'objet d'un co-financement ont été définis comme prioritaires et réalisés en début de mandat ;
2. la baisse des recettes de l'ANAH pour l'aide à la pierre de 0,9 M€.

Par ailleurs, les autres recettes d'investissement augmentent suite au remboursement de plusieurs années de trop-perçus par l'EPELFI pour un montant de 2,2 M€. Cette recette

exceptionnelle a permis d'absorber la baisse sur le remboursement des créances liée au nouvel échéancier mis en place en faveur d'ALSABAIL.

Les principales recettes d'investissement du Département hors dette sont :

- Le FCTVA pour 7,6 M€, soit 0,6 M€ de plus qu'en 2018 ;
- Le remboursement des créances liées aux avances remboursables consenties aux collectivités et autres organismes privés pour un montant de 6,3 M€, soit une diminution de 1,7 M€ par rapport au CA 2018 ;
- La délégation des aides à la pierre en provenance de l'ANAH, pour un montant de 6,3 M€, soit 1,1 M€ de moins qu'en 2018 ;
- La dotation d'équipement des collèges pour un montant de 5,7 M€ (montant constant chaque année) ;
- Le remboursement de trop-perçus par l'EPELFI pour un montant de 2,2 M€ ;
- Divers co-financements des travaux routiers pour 1,5 M€ ;
- Le remboursement pour les aménagements fonciers pris en charge pour le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) pour 1,1 M€.

### **3.2. Des dépenses d'investissement qui témoignent d'un plan d'investissement volontariste de la collectivité**

Les dépenses d'investissement hors dette au CA 2019 atteignent en 2019 un niveau sans précédent proche des 120 M€. Le plan d'investissements de la collectivité se déploie fortement autour de deux facteurs :

1. Le développement des contrats départementaux et la stratégie de co-financement de projets structurants pour les territoires ;
2. Des dépenses de maîtrise d'ouvrage, notamment pour les collèges, dont les travaux démarrent après la phase de lancement des études et des marchés.

La ventilation des dépenses d'investissement par nature de dépenses en 2019 est la suivante :

<b>Nature de dépenses</b>	<b>CA 2018 (M€)</b>	<b>CA 2019 (M€)</b>
Maîtrise d'ouvrage exécutée (ch. 20+21+23)	51,7	73,4
Subventions d'investissement exécutées (chap 204 + 13)	31,3	42,7
Avances remboursables et autres (ch. 27 + ch. 45)	5,5	2,9

En 2019, les dépenses de maîtrise d'ouvrage représentent la majorité des dépenses d'investissement du Département (62%).

Après une forte baisse des subventions d'investissement en 2018, due au caractère transitoire de cet exercice sur le sujet (fin des contrats de territoires, démarrage des contrats départementaux), celles-ci augmentent d'environ un tiers en 2019, passant de 31,3 M€ à 42,7 M€.

### Dépenses d'investissement par politique

Politique	CA 2018	CA 2019	Variation en €	Variation en %
<b>0 Administration générale (hors emprunt et résultat)</b>	5 455 674	8 143 290	+2 687 616	+49,3%
<b>1 Action sociale de proximité</b>	136 726	130 684	-6 042	-4,4%
<b>2 Autonomie</b>	2 081 483	2 385 753	+304 270	+14,6%
<b>3 Insertion, emploi et lutte contre les exclusions</b>	526 368	155 377	-370 991	-70,5%
<b>4 Enfance, jeunesse et famille</b>	288 904	276 376	-12 528	-4,3%
<b>5 Education</b>	22 330 129	30 741 275	+8 411 146	+37,7%
<b>6 Développement et animation du territoire</b>	10 330 718	18 410 726	+8 080 008	+78,2%
<b>7 Aménagement du territoire</b>	47 374 164	58 791 802	+11 378 436	+24,0%
<b>Total des dépenses d'investissement (hors emprunt et résultat)</b>	<b>88 524 166</b>	<b>119 035 283</b>	<b>+30 471 915</b>	<b>+34,4%</b>
<b>Total hors administration générale</b>	<b>83 068 492</b>	<b>110 891 993</b>	<b>+27 784 299</b>	<b>+33,4%</b>

### Subventions d'investissement par politique

Politique	CA 2018	CA 2019	Différence
<b>1</b> Action sociale de proximité	136 566	129 607	-6 959
<b>2</b> Autonomie	2 081 483	2 385 753	+304 270
<b>3</b> Insertion, emploi et lutte contre les exclusions	526 368	139 796	-386 572
<b>4</b> Enfance, jeunesse et famille	288 904	221 556	-67 348
<b>5</b> Education	6 419 037	8 641 794	+2 222 757
<b>6</b> Développement et animation territoriale	8 329 314	16 021 485	+7 692 171
<b>7</b> Aménagement du territoire	13 480 322	15 149 188	+1 668 866
<b>TOTAL</b>	<b>31 266 994</b>	<b>42 689 179</b>	<b>+11 422 185</b>

#### 4. **Grands équilibres**

##### 4.1. **Une épargne maintenue à un niveau élevé, malgré l'érosion constante et continue des recettes et la croissance des besoins sociaux et sociétaux**

Les deux indicateurs principaux sont solides : l'autofinancement dégagé en 2019 est de 149 M et le taux d'épargne brute atteint 14,8%.

Le niveau de près de 150 M€ d'épargne brute témoigne de la bonne santé financière du Département en 2019.

	CA 2019
<b>Épargne brute réalisée (<i>uniquement retraitée du résultat de fonctionnement reporté</i>)</b>	<b>149 M€</b>
<b>Taux d'épargne brute retraité</b>	14,8%

Enfin, l'excédent global de clôture du budget 2019 s'élève à 54,7 M€.

##### 4.2. **Le Département poursuit son désendettement**

###### L'évolution du stock de dette

En 2019, et pour la deuxième fois consécutive, du fait du bon niveau des recettes de fonctionnement, le Département a pu se passer de recourir à l'emprunt.

Le remboursement total du capital de la dette en 2019 atteint 108,8 M€, dont 47,5 M€ de remboursements anticipés. En conséquence, le stock de dette a diminué de plus de 108 M€. Il s'établit au 31 décembre 2019 à 414,1 M€, contre 522,9 M€ fin 2018.

###### Les opérations de remboursements anticipés

En début d'année 2019, le Département a analysé qu'il pourrait être pertinent de rembourser par anticipation certains emprunts dans l'année du fait de leur coût relativement élevé au regard de l'évolution du marché. Cela s'est traduit par le remboursement anticipé effectif de six emprunts.

### Emprunts remboursés par anticipation

N° de contrat	Banque	Montant initial	Index	Marge	Montant remboursé	Indemnité versée
87	Caisse d'Épargne	15,0 M€	Euribor 3 mois	1,01%	12 300 000,00 €	14 145,00 €
83	Caisse des Dépôts et Consignations	1,6 M€	Inflation	1,54%	1 234 822,10 €	69 197,40 €
77	La Banque Postale	15,0 M€	Euribor 3 mois	1,30%	9 250 000,00 €	305 250 €
90	Crédit Coopératif	5,0 M€	Euribor 3 mois	1,20%	3 416 666,73 €	245,00 €
91	Caisse d'Épargne	10,0 M€	Euribor 3 mois	1,25%	6 666 666,60 €	0,00 €
96	Caisse d'Épargne	20,0 M€	Euribor 3 mois	0,68%	14 666 666,72 €	49 866,67 €
<b>TOTAL</b>		<b>66,6 M€</b>	-	-	<b>47 534 822,15 €</b>	<b>438 704,07 €</b>

Les indemnités de remboursements anticipés se sont élevées à 0,4 M€. Le gain pour le Département est évalué à 2,7 M€ sur la durée de vie résiduelle de ces emprunts.

#### Coût de la dette

En 2019, le montant des frais financiers liés aux emprunts est à nouveau en baisse et s'élève à 8,9 M€ (soit une diminution de 14,3% par rapport à 2018).

Le taux d'intérêt moyen reste stable entre 2018 et 2019 à 1,7%.

La proportion de taux fixe dans l'encours de dette du Département a encore augmenté pour atteindre 66% au 31 décembre.

Grâce à la forte réduction du stock de dette et malgré la diminution du niveau de l'épargne brute, le ratio de désendettement du Département a à nouveau diminué en 2019 et se situe désormais à 2,8 années. Il était de 3,2 ans au 31 décembre 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de désendettement	5,3	7,6	5,6	4,6	3,9	3,2	2,8

#### **4.3. Le respect du contrat financier**

L'exercice 2019 est le deuxième exercice d'application du contrat financier avec l'Etat, dit « contrat de Cahors ».

Ce contrat répond à l'objectif fixé par l'Etat aux 322 collectivités françaises dont les dépenses de fonctionnement sont égales ou supérieures à 60 M€, de limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an sur la base des dépenses du compte administratif 2017.

Ce contrat est fixé pour une durée de 3 années, de 2018 à 2020. En cas de dépassement du montant plafond fixé pour un exercice, l'Etat prélèverait 75% du montant du



dépassement sur la DGF à verser pour les collectivités ayant signé le contrat et 100% du montant du dépassement pour celles ayant refusé de le signer.

Quelques dépenses sont par définition exclues du périmètre du contrat financier, il s'agit :

- Des dépenses de péréquation ;
- Des dépenses pour constitution de provision ;
- Des recettes de remboursement de personnels mis à disposition d'autres collectivités ;
- Les dépenses d'AIS pour la part de leur augmentation qui dépasserait les 2%.

Le Département du Bas-Rhin a par ailleurs pu obtenir une augmentation du taux plafond appliqué à 1,29% du fait de la forte baisse de ses dépenses de fonctionnement entre les exercices 2014 et 2016.

Ainsi les montants plafonds autorisés dans le périmètre du contrat pour les dépenses de fonctionnement sont les suivants :

2017	2018	2019	2020
791 782 303€	801 996 294€	812 342 046€	822 821 258€

Pour le Département du Bas-Rhin et sur le strict périmètre autorisé par le contrat, l'évolution des dépenses de fonctionnement est la suivante :

Dépenses de fonctionnement 2019	858 498 703 €
Déduction des dépenses de péréquation	-31 019 859 €
Déduction de certaines recettes de remboursement de frais de personnels	-1 693 241 €
Déduction dépenses d'AIS supérieures à 2%	-5 734 310 €
<b>Dépenses de fonctionnement périmètre contrat</b>	<b>818 868 781 €</b>

Par ailleurs, en plus des retraitements déjà permis par le périmètre du contrat, d'autres neutralisations de dépenses de fonctionnement ont été autorisées et précisées :

- Dépenses de MNA : les dépenses de MNA pour la part dont l'évolution est supérieure à 2 fois 1,29% entre 2017 et 2019 sont neutralisées (principe identique aux AIS mais avec une jauge à 1,29% contre 2% pour les AIS : tout ce qui est au-dessus de 1,29% est neutralisé). Ainsi, pour le Département c'est une dépense d'un montant de 6 394 393 € qui peut être déduite.
- Dépenses exceptionnelles : au titre des dépenses exceptionnelles le Département fait valoir l'augmentation des dépenses d'indemnités de remboursement anticipé par rapport au montant de 2017 pour un montant à neutraliser de -357 140 €.
- Recette Etat plan de lutte contre la pauvreté et contre les exclusions : la recette de l'Etat perçue par le Département n'entre pas dans le périmètre du contrat financier et peut être déduite du périmètre des dépenses pour un montant de 1 125 000 €.

En plus de ces neutralisations, une majoration des dépenses de fonctionnement est appliquée par l'Etat, due au transfert de la compétence transports vers la Région en 2017 pour un montant de 552 797 €.

Ainsi, après tous ces retraitements, l'équilibre final du contrat est le suivant :

Dépenses de fonctionnement périmètre contrat	<b>818 868 781 €</b>
Neutralisation des dépenses de MNA	-6 394 393 €
Neutralisation des dépenses exceptionnelles	-357 140 €
Neutralisation recette Etat plan de lutte contre la pauvreté et contre les exclusions	-1 125 000 €
Majoration liée au transfert de la compétence transports à la Région	+552 797 €
<b>Total dépenses de fonctionnement périmètre contrat</b>	<b>811 545 045 €</b>

Le contrat financier avec l'Etat est par conséquent respecté, grâce à la qualité de gestion du Département et en dépit des contraintes fortes qui pèsent sur son budget.

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire sans précédent que notre pays et notre territoire traverse, un nouveau pacte fiscal et financier devra être conclu entre l'Etat et les collectivités. Il impliquera notamment la fin du pacte de Cahors.

## **5- Bilan des acquisitions et cessions immobilières dans le Bas-Rhin en 2019**

L'article L.3213-2 du Code général des collectivités territoriales impose au Département de faire valider par le Conseil Départemental l'ensemble des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2019 (annexes jointes).

Le montant des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2019 s'élève à 280 495,04 €.

Le montant des cessions immobilières pour l'exercice 2019 s'élève, lui, à 150 990,36 €.

## **6- Dépenses imprévues en 2019**

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 modifiée portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'article L3322-1 du code général des collectivités territoriales.

Afin de permettre le reversement à la DRFIP d'une part de la taxe d'aménagement indûment perçue, ainsi que le versement de la totalité de la participation au fonds de solidarité en faveur des départements et de la part de la taxe d'aménagement au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les mouvements budgétaires suivants ont été effectués au cours de l'exercice 2019 :

- un prélèvement de 1 266 813,66 € du chapitre 022 *Dépenses imprévues*, nature 022 *Dépenses imprévues*, fonction 01 *Services généraux – opérations non ventilables* affectés sur le chapitre 014 *Atténuations de produits*, nature 7398 *Autres reversements sur impôts et taxes*, fonction 01 *Services généraux – opérations non ventilables* ;
- un prélèvement de 3 155,00 € du chapitre 022 *Dépenses imprévues*, nature 022 *Dépenses imprévues*, fonction 01 *Services généraux – opérations non ventilables* affectés sur le chapitre 014 *Atténuations de produits*, nature 739262 *Fonds de solidarité en faveur des départements*, fonction 01 *Services généraux –*

*opérations non ventilables ;*

- un prélèvement de 41 870,07 € du chapitre 022 *Dépenses imprévues*, nature 022 *Dépenses imprévues*, fonction 01 *Services généraux – opérations non ventilables* affectés sur le chapitre 014 *Atténuations de produits*, nature 7398 *Autres reversements sur impôts et taxes*, fonction 01 *Services généraux – opérations non ventilables*.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*1/ Pour le budget principal, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 54 705 813,96 € :*

- *dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 123 620 386,76 €,*
- *dont le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 178 326 200,72 €.*

*Le Conseil Départemental :*

- *arrête le compte de gestion,*
- *décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 123 620 386,76 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",*
- *décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 178 326 200,72 € à hauteur de 123 620 386,76 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 54 705 813,96 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".*

*2/ Pour le budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 1 350 218,12 € :*

- *dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 607 754,27 €,*
- *dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 742 463,85 €.*

*Le Conseil Départemental :*

- *arrête le compte de gestion,*
- *décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 607 754,27 € au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",*
- *décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 742 463,85 € au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".*

*3/ Pour le budget annexe du Foyer de l'enfance, le Conseil Départemental constate que l'exercice 2019 se clôture avec un déficit global de 96 551,83 € :*

- *dont un excédent de 84 523,31 € pour l'investissement (avec le report des exercices antérieurs de 718 227,70 €, le solde excédentaire en investissement à reporter s'élève à 802 751,01 €),*
- *dont un déficit de fonctionnement de 181 075,14 €.*

*Le Conseil Départemental :*

- *arrête le compte de gestion,*
- *décide que le montant total à affecter en 2020 au titre des résultats 2019*

est de 40 317,80 €, correspondant au solde du résultat déficitaire comptable 2019 de - 181 075,14 € et de l'intégration des reports à nouveau au titre de 2019 conformément aux délibérations antérieures, soit le montant excédentaire au titre des résultats à affecter pour 2017 au compte 110 de 221 392,94 €,

- décide que l'excédent de 40 317,80 € au titre des résultats 2019, est affecté en totalité à la réduction des charges d'exploitation 2021 repris lors de l'affectation 2022 des résultats 2021, compte 110.0 millésime 2019,
- décide de reporter le solde d'exécution de la section d'investissement d'un montant de 802 751,01 € au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

4/ Pour le budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de gestion 2019 est de 130 219,84 € :

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est déficitaire de 1 921,28 €,
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 132 141,12 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 1 921,28 € en dépense au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de 132 141,12 € à hauteur de 1 921,28 € à la couverture du déficit de la section d'investissement au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" et de reporter le solde à hauteur de 130 219,84 € au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

5/ Pour le budget annexe du Vaisseau, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 110 200,93 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 20 000 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 90 200,93 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 20 000 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 90 200,93 € en recette au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

6/ Pour le budget annexe du Parc Véhicules et Bacs Rhénans, le Conseil Départemental constate que l'excédent global de clôture de la gestion 2019 est de 3 502 868,86 €

- dont le solde d'exécution de la section d'investissement est excédentaire de 3 159 870,07 €
- dont le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 342 998,79 €.

Le Conseil Départemental :

- arrête le compte de gestion,
- décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 3 159 870,07 € en recette au compte 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement",
- décide de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un

montant de

342 998,79 € en recette au compte 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

7) Conformément à l'article L.3213-2 du C.G.C.T., le Conseil Départemental approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2019 selon les annexes jointes :

-bilan des acquisitions immobilières opérées dans le Bas-Rhin en 2018 pour un montant de 280 495,04 € ;

-bilan des cessions immobilières pour l'exercice 2018 pour un montant de 150 990,36 €.

8) Le Conseil Départemental prend acte, conformément aux dispositions de la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 modifiée portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux Départements, de l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 52 des Départements et de leurs établissements publics administratifs et de l'article L3322-1 du code général des collectivités territoriales, des mouvements budgétaires suivants effectués sur l'exercice 2019 :

\* un prélèvement de 3 155,00 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 739262, fonction 01 ;

\* un prélèvement de 1 266 813,66 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 7398, fonction 01 ;

\* un prélèvement de 41 870,07 € du chapitre 022, nature 022, fonction 01 affectés sur le chapitre 014, nature 7398, fonction 01.

Strasbourg, le 10/06/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY